

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
24 octobre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 11^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Cimino (Vice-Président) (Italie)**Sommaire**Point 16 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)
- d) Produits de base (*suite*)
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable (*suite*)
- f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (*suite*)
- g) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable (*suite*)
- h) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 17 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)Point 15 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable (*suite*)Point 19 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Science, technologie et innovation au service du développement durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



- b) Culture et développement durable (*suite*)
- c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (*suite*)

La séance est ouverte à 15 heures.

En l'absence de M. Amorín (Uruguay), la présidence est assurée par M. Cimino (Italie), Vice-Président.

Point 16 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

- a) Commerce international et développement (suite)** (A/78/15 (Part I), A/78/15 (Part II), A/78/230 et A/78/506)
- b) Système financier international et développement (suite)** (A/78/178)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite)** (A/78/229)
- d) Produits de base (suite)** (A/78/231)
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable (suite)**
- f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable (suite)** (A/78/186)
- g) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable (suite)**
- h) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (suite)** (A/78/235)

Point 17 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite) (A/78/93-E/2023/90 et A/78/190)

1. **M. Seedat** (Afrique du Sud) considère que les politiques monétaires et budgétaires des pays développés doivent être réévaluées, compte tenu de leur incidence négative sur les pays en développement. Pour réaliser les objectifs de développement durable, les pays en développement doivent avoir plus facilement accès à des financements plus abordables. La délégation sud-africaine se félicite des travaux menés par le Secrétaire général pour élaborer un plan de relance des objectifs de développement durable. Il est très préoccupant que les dépenses consacrées à la défense aient atteint de nouveaux sommets dans de nombreux pays développés, alors que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est gravement compromise.

2. Les banques multilatérales de développement sont bien placées pour améliorer la coordination de l'aide, combler les déficits de financement et acheminer les financements de l'action climatique vers les pays en développement. Aucun processus de réforme engagé par le Groupe de la Banque mondiale ne pourra aboutir si les pays en développement ne sont pas en mesure de mieux faire entendre leur voix. La capacité de prêt des banques multilatérales de développement doit être accrue de plusieurs milliards de dollars par rapport à leurs plafonds d'exposition actuels. Les conséquences potentielles des options d'optimisation du bilan doivent être soigneusement étudiées, car les conditions d'emprunt peuvent se durcir considérablement. La coordination multilatérale est essentielle pour faire face à la détérioration de la situation d'endettement de nombreux pays. Le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette doit lui aussi être revu pour assurer en temps voulu le traitement de la dette des pays qui en ont besoin.

3. Un Fonds monétaire international (FMI) solide et adéquatement financé au centre du filet mondial de sécurité financière est un impératif. La capacité de prêt actuelle du Fonds doit, au minimum, être maintenue. Le Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance doit être doté d'une assise plus durable grâce à de nouvelles promesses de subventions et de prêts, qui doivent lui permettre de répondre aux besoins d'emprunt élevés des pays à faible revenu vulnérables. Des engagements supplémentaires sont requis pour garantir que le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du FMI soit financé à hauteur des besoins afin d'aider les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire vulnérables.

4. Une action efficace contre les flux financiers illicites aura une incidence positive sur le redressement des pays en développement du Sud. Si de grands progrès ont été accomplis dans la modification des règles fiscales mondiales, d'autres changements sont nécessaires pour répondre aux préoccupations persistantes des pays en développement concernant la répartition des droits d'imposition entre les juridictions de résidence et les juridictions de la source et pour endiguer les flux financiers illicites résultant du transfert artificiel de bénéfices par les multinationales. Ces changements sont d'une importance capitale pour assurer que les pays africains disposent des ressources nationales indispensables à leur développement.

5. L'Afrique du Sud est fermement opposée à l'émergence d'un protectionnisme vert. Les mécanismes commerciaux mondiaux et régionaux doivent permettre aux produits africains de soutenir la

concurrence dans des conditions équitables et égales. Les obstacles tarifaires et non tarifaires liés au commerce et à justification environnementale doivent résulter d'accords multilatéraux ; ils ne doivent être ni unilatéraux, ni arbitraires, ni discriminatoires.

6. **M. Muktar** (Éthiopie) dit que les inégalités de richesse grandissantes à l'échelle mondiale, un système commercial injuste et les mesures coercitives unilatérales font obstacle au développement des États les moins avancés. Les tentatives faites par le Gouvernement éthiopien pour mobiliser les ressources nationales ont été compromises par la récession économique provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les catastrophes climatiques et les tensions géopolitiques. Les flux de ressources vers les pays en développement restent à la fois inégaux et inadéquats. Le financement de l'action climatique est loin de répondre aux besoins urgents et de nombreuses nations en développement en Afrique sont davantage préoccupées par la gestion du fardeau de leur dette que par l'avancement de leur programme de développement.

7. Le Gouvernement éthiopien a engagé des réformes globales en matière de recouvrement de l'impôt, en mettant l'accent sur l'élargissement de l'assiette fiscale, un contrôle rigoureux des dépenses publiques, une gestion prudente de la dette et l'intégration dans le secteur informel. Il collabore à des initiatives de privatisation et ouvre l'économie à la participation du secteur privé. Il opère d'importantes réorientations pour attirer les investissements étrangers directs et stimuler les envois de fonds et déploie des efforts considérables pour lutter contre les flux financiers illicites.

8. Une réforme du cadre financier mondial est nécessaire pour répondre aux besoins et aux intérêts particuliers des pays en développement. La portée, la fréquence et l'intensité croissantes des défis liés aux changements climatiques soulignent la nécessité d'un changement d'approche. La coopération internationale fondée sur le principe de responsabilités communes mais différenciées doit être renforcée.

9. Les restrictions commerciales unilatérales qui contreviennent aux accords commerciaux internationaux perturbent les chaînes de valeur mondiales, entraînant une escalade de l'inflation et une hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants, et sont donc contre-productives. Il faut redoubler d'efforts pour développer les prêts concessionnels et les subventions en collaboration avec les banques multilatérales de développement. L'Éthiopie se félicite de la réaffectation des droits de tirage spéciaux non utilisés vers le financement de la réalisation des objectifs de développement durable et

des objectifs climatiques ainsi que de l'allègement de la dette des pays très endettés par le biais de processus multilatéraux rapides, y compris les moratoires sur le service de la dette. Un nouveau cadre pour la dette souveraine doit être établi.

10. **M. Mott** (Bahamas) fait savoir que son gouvernement s'emploie à faire face à l'impact sur la dette des catastrophes naturelles liées au climat, aux retombées économiques de la pandémie de COVID-19, aux effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, à l'inflation et à une architecture financière internationale qui ne répond pas de manière adéquate aux besoins de développement durable des petits États insulaires en développement. Ces problèmes pèsent sur la croissance économique des Bahamas, les ressources disponibles étant utilisées pour le service de la dette et non pour le financement du développement.

11. Les innovations et les initiatives telles que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement et le Programme d'Accra-Marrakech doivent être prises en considération dans les institutions financières internationales afin d'établir un système mondial qui réponde efficacement aux besoins en matière d'aide d'urgence, de financement de la dette et de développement et qui renforce la résilience climatique, tout en favorisant la confiance dans le multilatéralisme afin de consolider l'ordre international fondé sur des règles. Il est essentiel de fournir les financements voulus aux petits États insulaires en développement, car la majeure partie de leur dette est directement liée aux changements climatiques. Les Bahamas ne font pas exception à la règle, puisque 50 % de leur dette nationale résulte des conséquences des changements climatiques et de la nécessité de consacrer des ressources aux activités de redressement.

12. Ces 62 dernières années, les politiques fiscales internationales formulées et dictées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'ont pas réussi à remédier aux défis particuliers et aux différences de dynamique de développement auxquels sont confrontés les pays du Sud. Dans l'intérêt du droit universel au développement, une convention fiscale des Nations Unies doit être élaborée. L'Organisation des Nations Unies doit prendre l'initiative d'élaborer un cadre de gouvernance fiscale internationale équitable et inclusif qui garantisse la participation de tous les États Membres sur un pied d'égalité.

13. La délégation des Bahamas s'associe aux appels à la réforme de l'architecture financière internationale. Les banques multilatérales de développement doivent

accroître sensiblement le soutien qu'elles apportent aux petits États insulaires en développement pour le financement de l'action climatique. Les Bahamas plaident pour la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe des 20 dans son examen des cadres d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement, y compris la possibilité d'investissements à des conditions favorables dans des initiatives relatives à l'adaptation et aux pertes et préjudices dans un plus large éventail de pays vulnérables.

14. **M. Løvold** (Norvège) souligne que des obstacles considérables doivent être surmontés pour réaliser les objectifs de développement durable et qu'aucun effort ne doit être ménagé pour mobiliser des financements de toutes les sources disponibles. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement doit marquer un renouveau et un élargissement des engagements et des actions. Des préparatifs détaillés et une vision politique audacieuse sont nécessaires. La mobilisation des recettes nationales est essentielle pour financer la réalisation des objectifs. L'aide publique au développement doit soutenir les efforts nationaux et permettre de mobiliser des ressources provenant de nombreuses sources. La Norvège a toujours consacré plus de 0,7 % de son revenu national brut à l'aide au développement et continuera d'être un partenaire et un donateur fiables. Les ambitions pour 2030 resteront lettre morte sans l'autonomisation économique des femmes, et cet engagement commun doit donc être renouvelé.

15. La lutte contre le secret et les flux financiers illicites doit être poursuivie. Le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une coopération internationale efficace et inclusive en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ([A/78/235](#)) contient une évaluation préoccupante des lacunes persistantes dans l'architecture fiscale actuelle. La mise en œuvre au niveau national des normes existantes est essentielle, mais il convient également de remédier aux faiblesses systémiques. Les chevauchements doivent être évités et il convient plutôt de promouvoir la complémentarité, en s'appuyant sur les résultats obtenus tant à l'OCDE qu'à l'ONU. Les États Membres doivent tenir compte de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que tout soit fait pour élaborer des règles et des normes consensuelles qui favorisent de manière efficace et inclusive un système financier mondial responsable et redevable.

16. **M. Klose** (Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) constate que, faute de moyens pour investir dans le développement durable, les pays en développement prennent encore plus de retard et les disparités se

creusent dans plusieurs domaines. Pendant la pandémie de COVID-19, les pays développés ont protégé leurs économies par des mesures de relance financière massives, des programmes de subvention à grande échelle et des investissements aidés dans la transition énergétique et les technologies de pointe. Dans le même temps, les pays en développement ont eu du mal à augmenter les financements et les investissements publics en raison d'une marge de manœuvre budgétaire limitée et du manque d'accès à des ressources à long terme abordables. Les coûts d'emprunt élevés ont rendu encore plus difficiles le financement de la dette et l'investissement public et ont accru le coût de l'investissement privé. Le manque de financement à long terme est une contrainte pour les entreprises, en particulier lorsqu'elles veulent investir dans l'innovation. Le secteur financier tend à être motivé par des considérations à court terme, alors que des investissements à long terme sont nécessaires à la croissance.

17. Le nombre de pays qui ont relancé leurs politiques industrielles a plus que doublé entre 2009 et 2019, mais ce sont les pays industrialisés qui ont été les plus nombreux à le faire. Pour faire réellement progresser le Programme 2030, les pays en développement doivent redoubler d'efforts pour utiliser efficacement la marge de manœuvre disponible ; ce n'est qu'à cette condition qu'ils seront en mesure de poursuivre une transformation durable, renforcer les capacités de production nationales, créer des emplois décents, parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes et favoriser la croissance économique. La mise en œuvre de politiques industrielles modernes dans les pays en développement doit faciliter la transformation numérique et la transition énergétique propre, qui offre à ces pays une occasion unique de passer directement des sources d'énergie traditionnelles à la production et au déploiement de technologies énergétiques écoresponsables. La transformation numérique, quant à elle, contribuera à accroître la compétitivité et à explorer de nouveaux secteurs adaptés à la fabrication avancée. L'élaboration de politiques et de réglementations destinées à accompagner la transition numérique, associée à des initiatives de renforcement des capacités, permettra de réduire les fractures et d'améliorer les compétences numériques dans les différentes régions. Pour tirer parti de ces possibilités, le développement industriel doit être tourné vers le monde de demain et soutenu par des politiques modernes, la coopération entre le secteur public et le secteur privé et des investissements efficaces dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Point 15 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable (*suite*) (A/78/62–E/2023/49)

Point 19 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) **Science, technologie et innovation au service du développement durable** (*suite*) (A/78/232)
- b) **Culture et développement durable** (*suite*) (A/78/217)
- c) **Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire** (*suite*) (A/78/224)

18. **M^{me} Alghali** (Sierra Leone) observe que les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, se heurtent à de graves obstacles dans la maîtrise des technologies de l'information et des communications au service des objectifs de développement durable, notamment les déficiences de l'infrastructure informatique, le manque d'investissements du secteur privé et l'insuffisance de l'accès à des technologies innovantes et à des financements. La technologie et l'innovation numérique peuvent contribuer à l'accélération de changements transformateurs dans les pays les moins avancés. Le Gouvernement sierra-léonais a ainsi développé le réseau national de fibre optique et élargi l'accès et la connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile. Il est pleinement déterminé à utiliser les infrastructures, la technologie et l'innovation pour promouvoir et maintenir une forte croissance économique.

19. Pour compléter les progrès dans la réalisation des objectifs, il convient de donner suite à la Déclaration de La Havane du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine et aux résultats du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. La connectivité rurale doit être améliorée, tout en mettant en place une infrastructure informatique solide pour promouvoir l'industrialisation durable et l'innovation dans les pays du Sud.

20. Davantage d'investissements et de partenariats sont requis dans le secteur informatique des pays en situation particulière, afin de développer les infrastructures et de remédier aux inégalités, notamment en permettant aux femmes et aux jeunes filles, aux personnes âgées et aux personnes handicapées de bénéficier d'une connectivité à l'Internet fiable et d'accéder à des services de santé en ligne et aux marchés numériques. Le pacte numérique mondial peut contribuer à concrétiser l'engagement en faveur d'une

vision commune de la coopération numérique en fournissant un cadre mondial inclusif, essentiel à l'action multipartite requise pour surmonter la fracture numérique et les fractures liées aux données et à l'innovation et pour établir l'architecture de gouvernance indispensable à un avenir numérique durable.

21. **M. Bregala** (Philippines) fait savoir que son gouvernement a formulé une feuille de route pour la quatrième révolution industrielle, définissant des stratégies pour les installations et les services nécessaires, les ressources humaines, les technologies de recherche et de développement et les politiques scientifiques et technologiques. La mise en œuvre du programme national de recherche et de développement pour la période 2022-2028, y compris les feuilles de route pour l'industrie, l'énergie et les technologies émergentes, sera accélérée. Ces initiatives nécessitent des investissements accrus et des partenariats régionaux et multilatéraux plus solides. Le Gouvernement philippin continue de chercher à conclure des accords de libre-échange à fort impact afin de servir de cadre à des investissements dans des domaines tels que les véhicules électriques, les produits pharmaceutiques, l'électronique et l'agroalimentaire. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent être exploitées et renforcées pour atteindre les objectifs de développement durable.

22. Les pays à revenu intermédiaire jouent un rôle important dans les efforts déployés au niveau mondial pour atteindre les objectifs de développement durable. Les Philippines soutiennent les efforts en cours pour réexaminer et repenser les approches actuelles du développement, notamment en s'attaquant aux obstacles structurels de l'architecture financière internationale. Pour préparer le terrain à l'utilisation de critères autres que le produit intérieur brut en tant que mesure du développement et condition d'accès au financement concessionnel, des discussions intergouvernementales doivent avoir lieu et un groupe d'experts indépendants de haut niveau doit être mis en place pour élaborer un tableau de bord des valeurs. Un nouveau modèle de croissance est nécessaire pour permettre aux pays à revenu intermédiaire de sortir du piège du revenu intermédiaire et de poursuivre leur trajectoire de développement.

23. Le Gouvernement philippin est conscient de l'intérêt de la préservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel du pays. Il soutient sans réserve la promotion de l'économie créative et la protection des droits de la main-d'œuvre créative.

24. **M^{me} Ahmadova** (Azerbaïdjan) indique que le renforcement des capacités technologiques de l'économie et l'introduction des innovations sont des priorités de son gouvernement. La promotion de l'innovation et du capital humain compétitif a été définie comme une des grandes priorités nationales pour le développement socioéconomique jusqu'en 2030. L'introduction de l'Internet à haut débit, le passage à la télévision numérique et l'application des technologies de communication mobile de quatrième génération sont autant de solutions transformatrices qui ont permis à l'Azerbaïdjan de réaliser les objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information.

25. Depuis plus de dix ans, l'Azerbaïdjan développe des services par satellite pour renforcer ses capacités régionales de télécommunications commerciales. Avec deux satellites de télécommunications et un satellite pour l'observation de la Terre, il fournit des services à 45 pays. Le soixante-quatorzième Congrès de la Fédération internationale d'astronautique, qui se tient à Bakou la même semaine que la réunion de la Commission, offre l'occasion d'un débat ouvert sur les nouvelles idées et les solutions d'avant-garde qui façonneront l'avenir de l'industrie spatiale.

26. Le Gouvernement azerbaïdjanais considère comme très important de promouvoir le multiculturalisme et d'encourager le dialogue interculturel et interreligieux aux niveaux national et international. Ces dernières années, l'Azerbaïdjan a accueilli des événements internationaux et proposé des initiatives visant à encourager le dialogue et la compréhension mutuelle. Compte tenu de la mondialisation et de l'interdépendance accrue entre les économies et les sociétés, le renforcement du multiculturalisme et de la coopération internationale est devenu un impératif pour les stratégies de développement.

27. **M. Mpama** (Afrique du Sud) est d'avis que l'infrastructure publique numérique est un outil fondamental pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et pour assurer de manière sûre et efficace l'accès de tous les résidents à des opportunités économiques et à des services sociaux, en particulier dans les pays en développement. La connectivité universelle est indispensable pour pouvoir pleinement tirer parti de l'immense potentiel d'une telle infrastructure. Les pays du Sud considèrent que la fracture numérique entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci doit être comblée par le transfert de technologies et la mise à disposition des ressources financières nécessaires.

28. Pour faire progresser la connectivité universelle, il faut notamment veiller à ce que nul ne soit laissé à l'écart, qu'il s'agisse des technologies émergentes et d'avant-garde telles que l'intelligence artificielle et l'informatique quantique ou de l'accessibilité, de l'utilisation, de la protection et du stockage des données. Les données doivent être considérées comme un bien public mondial. Les femmes et les jeunes doivent être placés au cœur des efforts visant à assurer la connectivité universelle dans le contexte des technologies émergentes et d'avant-garde. L'établissement d'un lien entre l'autonomisation des femmes et les technologies numériques favorisera la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

29. **M. Mart** (Serbie) dit que son gouvernement a intégré le principe de ne laisser personne de côté dans son cadre juridique et a fourni des lignes directrices claires sur l'élaboration de politiques publiques conformes à ce principe. La Serbie est déterminée à favoriser la numérisation et le développement ainsi que l'application de nouvelles connaissances afin d'établir une infrastructure résiliente, de soutenir l'entrepreneuriat et d'encourager l'innovation.

30. Dans le cadre du Programme pilote mondial sur les documents d'orientation visant à mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, le Gouvernement serbe a introduit avec succès une feuille de route fondée sur l'approche de la spécialisation intelligente qu'il a lancée en 2017. Cette feuille de route a été incluse comme exemple de bonne pratique dans le Guide pour la préparation des documents d'orientation en question. Dans le cadre du Programme pilote, la Serbie a aussi participé à l'élaboration d'une méthodologie pour cartographier les objectifs des stratégies de spécialisation intelligente. Les priorités de sa propre stratégie de spécialisation intelligente sont les technologies de l'information et des communications, l'avenir de l'alimentation, les machines et les systèmes manufacturiers, les industries créatives et les principales technologies habilitantes.

31. À sa soixante-dix-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [77/326](#) intitulée «*Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033)*», qui est la première résolution thématique présentée par son pays. En proposant cette résolution, la Serbie a confirmé sa détermination politique à réaliser des objectifs communs pour le bien commun et à collaborer activement à la mise en œuvre de la Décennie.

32. **M. Prabowo** (Indonésie) constate que la fracture numérique grandissante exacerbe les inégalités existantes en matière d'accès à l'information, à l'éducation et au financement. L'interdépendance mondiale de plus en plus marquée entraîne également des inégalités. Les pays deviennent de plus en plus dépendants les uns des autres pour les biens, les services et les capitaux. Si les pays dotés d'institutions économiques et politiques solides ont largement bénéficié de cette interdépendance, d'autres, en particulier les pays du Sud, n'en ont pas tiré autant d'avantages.

33. Il convient d'encourager l'accélération d'une transformation numérique inclusive, l'amélioration de l'infrastructure numérique pour accroître la connectivité, la promotion du transfert de technologies et du renforcement des capacités ainsi que le renforcement des compétences et de la culture numériques, afin de permettre aux populations d'exploiter pleinement le potentiel de la technologie numérique pour favoriser la croissance économique, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté.

34. La soutenabilité de la dette reste un défi pour de nombreux pays à revenu intermédiaire. Dans le cadre de la réforme de l'architecture financière internationale, l'accès à des financements concessionnels et à des processus d'allègement de la dette doit être assuré afin d'aider les pays à accélérer leurs plans de développement. La question de la représentation des pays du Sud doit également être examinée.

35. La numérisation a le potentiel de générer de nouvelles formes de croissance économique, qui peuvent contribuer de manière significative à la réalisation du développement durable dans de nombreux pays, y compris les pays en développement, en favorisant le développement socioéconomique et la création d'emplois.

36. **M. Xaiyavong** (République démocratique populaire lao) déclare que de nombreux pays en développement sont plongés dans une récession économique qui les empêche de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. Ces pays doivent trouver des moyens innovants d'assurer un redressement durable après les répercussions socioéconomiques des crises multiples, tout en renforçant leur résilience et en utilisant à bon escient la science, la technologie et l'innovation pour se transformer et réaliser les objectifs dans les délais prévus.

37. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao attache une grande importance au rôle que peuvent jouer la science, la technologie et l'innovation

dans les efforts menés pour surmonter les défis actuels, faire progresser le programme de développement national et favoriser une croissance verte et une économie numérique. Une vision et une stratégie nationales de développement de l'économie numérique ont été adoptées. La République démocratique populaire lao continue de renforcer sa collaboration avec les organisations internationales et les pays de la région afin de partager les meilleures pratiques et de promouvoir les transferts de technologie. La coopération Sud-Sud et triangulaire peut être améliorée par le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés, le transfert de savoir-faire technologique et l'augmentation des investissements dans la recherche et le développement de la science, de la technologie et de l'innovation.

38. Les technologies avancées telles que la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les mégadonnées et l'informatique en nuage peuvent favoriser des progrès socioéconomiques rapides. Pour exploiter pleinement leur potentiel, il convient d'établir des réglementations claires et des stratégies de mesure fiables. Toutes les parties prenantes doivent renforcer la coopération et les initiatives visant à améliorer les capacités et le soutien mutuel dans la recherche, le développement et l'application de la science, de la technologie et de l'innovation.

39. **M. Milambo** (Zambie) considère que la communauté mondiale doit saisir les possibilités offertes par une économie numérique mondiale en pleine évolution et aider les pays en développement à exploiter les technologies numériques pour améliorer les conditions de vie des citoyens grâce à l'augmentation de la production économique, l'amélioration de la productivité, la création d'emplois et la transformation économique. Alors que l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives, notamment pour la réalisation des objectifs de développement durable, la communauté mondiale doit coopérer pour atténuer les problèmes éthiques et les risques pour la sécurité humaine découlant de son utilisation. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la fracture numérique et les inégalités entre pays développés et pays en développement continuent de se creuser. La proposition du Secrétaire général relative à un pacte numérique mondial centré sur l'être humain arrive donc à point nommé.

40. Le Gouvernement zambien met en œuvre des politiques de numérisation et déploie des infrastructures de communication numériques, y compris la technologie satellitaire, qui contribuent à un élargissement de l'utilisation et de la couverture d'Internet, en particulier dans les zones rurales, et à un

renforcement des compétences numériques, des services, de l'innovation et des plateformes d'entrepreneuriat. Un service d'Internet par satellite en orbite terrestre basse vient d'être lancé en Zambie et des millions de personnes, y compris dans les zones rurales, pourront bientôt en bénéficier. La numérisation des services publics a permis d'améliorer la prestation de services et de faire progresser l'économie numérique du pays. Le Gouvernement zambien encourage des programmes de formation à l'informatique dans des domaines tels que la médecine nucléaire, l'agriculture et l'éducation. L'accès à l'Internet a été étendu à toutes les écoles secondaires en collaboration avec des partenaires de développement.

41. **M. Muktar** (Éthiopie) considère qu'une coopération internationale inclusive et efficace est nécessaire pour réduire la fracture numérique et assurer la cybersécurité, en particulier dans les pays en développement. L'Éthiopie appelle à un système de gouvernance de l'Internet inclusif qui donne la priorité aux besoins et aux intérêts des pays en développement. La délégation zambienne félicite la Commission économique pour l'Afrique et le Département des affaires économiques et sociales d'avoir organisé la dix-septième réunion du Forum sur la gouvernance de l'Internet à Addis-Abeba du 28 novembre au 2 décembre 2022. La communauté internationale doit appuyer la mise en œuvre du document final.

42. Les sanctions unilatérales et les mesures économiques coercitives incompatibles avec le droit international continuent d'entraver le développement des technologies de l'information et des communications et de la science, de la technologie et de l'innovation en Éthiopie et doivent donc être immédiatement levées. Le transfert de connaissances et de technologies doit être renforcé par la coopération et la promotion de politiques novatrices, l'objectif étant de faire des pays en développement la prochaine frontière de la révolution technologique.

43. Le Gouvernement zambien a adopté une stratégie visant à développer une économie numérique inclusive et à mettre en place des infrastructures, des plateformes et des systèmes numériques. Des résultats louables ont été obtenus grâce à la libéralisation du secteur des télécommunications et au développement des services de paiement numérique. La couverture des réseaux mobiles 2G et 3G a été élargie. Un système numérique innovant d'identification, de paiement et de sécurité a été mis en place en coopération avec des entreprises de technologie financière. Malgré ces progrès, des millions d'Éthiopiens n'ont pas accès aux technologies de l'information et des communications, à l'Internet et aux services en ligne, et beaucoup n'ont qu'une connectivité

limitée. Un soutien technique et financier est donc nécessaire pour assurer l'utilisation la plus large possible des nouvelles technologies.

44. **M^{me} Zamora Zumbado** (Costa Rica) signale que, dans son plan national de développement et d'investissement public, le Gouvernement costaricien insiste sur l'importance de la science, de l'innovation et de la technologie pour trouver des solutions aux défis mondiaux et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Une stratégie a été introduite pour adapter le système éducatif national à l'ère de l'information par le développement des compétences en sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques, l'apprentissage interdisciplinaire orienté vers l'innovation et la maîtrise d'une seconde langue. Le Ministère des sciences, de l'innovation, de la technologie et des télécommunications encourage les partenariats public-privé avec des entreprises multinationales afin d'assurer l'autonomisation numérique. Le Gouvernement costaricien s'est engagé à renforcer et à étendre l'infrastructure Internet dans tout le pays, en particulier dans les zones vulnérables. Une réforme de la Constitution qui garantirait l'accès universel aux télécommunications et aux technologies de l'information est en cours de discussion. Une campagne nationale a été lancée pour soutenir le développement de la technologie à des fins pacifiques.

45. L'économie numérique, l'économie créative et la biotechnologie doivent être encouragées pour parvenir à une croissance économique durable et inclusive. Le Costa Rica privilégie des politiques d'investissement étranger direct destinées à soutenir l'économie créative. Par exemple, la Loi sur l'investissement cinématographique prévoit des remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée pour les productions cinématographiques étrangères sous certaines conditions ainsi que des mesures visant à promouvoir l'industrie cinématographique nationale.

46. Les pays à revenu intermédiaire continuent de subir des pressions externes et structurelles qui les maintiennent dans le « piège du revenu intermédiaire ». Pour répondre aux besoins de développement particuliers de ces pays, il faut s'appuyer sur les résultats de la cartographie réalisée par le Secrétaire général pour élaborer un plan d'intervention interinstitutionnel global qui tienne compte de la nature multidimensionnelle du développement durable.

47. **M. Gunaratna** (Sri Lanka) est convaincu que la réussite des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays en développement, dépend de l'utilisation qui est faite de la science, de la technologie et de l'innovation. Sri Lanka s'est engagée à soutenir la

Déclaration de La Havane adoptée au Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine tenu en septembre 2023 et qui est axée sur la science, la technologie et l'innovation. Les investissements dans la science, la technologie et l'innovation doivent être accrus, et des efforts doivent être faits pour réduire les inégalités dans l'accès aux données et à l'intelligence artificielle.

48. Sri Lanka progresse sur la voie du redressement économique et de la stabilisation. Le processus de restructuration économique et financière en cours doit permettre de mettre la science, la technologie et l'innovation au service d'un développement et d'une croissance durables. La numérisation et l'adoption de nouvelles technologies seront essentielles pour aider le pays à se remettre des chocs extérieurs liés à la détérioration de l'environnement sécuritaire international et à la pandémie de COVID-19 et à faire face au fardeau de la dette. Une main-d'œuvre qualifiée, dotée des compétences et du savoir-faire technologiques voulus, est également nécessaire pour faciliter les transformations requises. Le Gouvernement sri-lankais a l'intention de créer un conseil de la technologie et de l'innovation, une agence de transformation numérique et cinq nouvelles universités pour promouvoir l'enseignement des nouvelles technologies.

49. En tant qu'île vulnérable face à l'évolution du climat, Sri Lanka s'intéresse au rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en évidence et la résolution des problèmes liés aux changements climatiques. Le recours aux énergies renouvelables et les efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements doivent être soutenus par le transfert de technologies et le renforcement des capacités. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont joué un rôle important dans l'avancement de la coopération technique et l'échange des meilleures pratiques en matière de science et de technologie entre les pays du Sud. Sri Lanka soutient la proposition faite lors du Sommet de La Havane de convoquer en 2025 une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement.

50. **M. Pary Rodríguez** (État plurinational de Bolivie) observe que plus de la moitié des habitants des pays en développement n'ont pas pleinement accès aux avantages offerts par les technologies de l'information et des communications. Il existe des fractures numériques importantes et croissantes en termes de disponibilité, d'accessibilité et d'utilisation de ces technologies et d'accès à l'Internet à haut débit. Ces clivages se retrouvent dans d'autres domaines,

notamment la finance et l'investissement, où un petit groupe d'investisseurs s'est emparé du marché de ces technologies, retardant ainsi leur démocratisation.

51. Le Gouvernement bolivien met en œuvre des politiques visant à promouvoir l'alphabétisation numérique et le développement des compétences, en mettant l'accent sur les communautés vivant dans des régions isolées et marginalisées, y compris les peuples autochtones. Les outils et les connaissances informatiques doivent être encouragés non pas comme un moyen d'étendre le marché et le nombre d'utilisateurs, mais plutôt pour assurer le bien-être et le développement durable des communautés, dans le respect de leurs cultures et de leur identité. Le Gouvernement bolivien cherche à réduire la fracture numérique en favorisant un environnement propice à l'innovation numérique locale. Les solutions et initiatives locales peuvent stimuler l'économie, créer des emplois et contribuer à la diversification des produits.

52. De solides mesures de cybersécurité sont indispensables. L'infrastructure numérique, y compris l'infrastructure en nuage, doit être protégée non seulement contre les attaques, mais aussi contre les monopoles et les mesures unilatérales visant à restreindre l'accès pour des raisons politiques ou autres. Il faut garantir l'accès à l'intelligence artificielle et le partage équitable de ses avantages, en particulier parmi les pays en développement. Des efforts doivent être déployés pour empêcher l'utilisation continue de mesures discriminatoires et pour éliminer les nouvelles formes d'exploitation numérique du travail.

53. **M^{me} Wynhoven** [Observatrice de l'Union internationale des télécommunications (UIT)] déclare que le Programme d'accélération numérique des objectifs de développement durable lancé par l'UIT et le Programme des Nations Unies pour le développement lors du Sommet sur les objectifs de développement durable montre que les technologies numériques peuvent accélérer les progrès vers 70 % des cibles liées aux objectifs. L'UIT est déterminée à faire des technologies numériques un élément central du plan de sauvetage mondial des objectifs que le Secrétaire général appelle de ses vœux. La première étape consistera à mettre en ligne les 2,6 milliards de personnes qui ne sont toujours pas connectées dans le monde. L'UIT et le Programme des Nations Unies pour le développement collaborent pour coordonner l'initiative à fort impact sur l'infrastructure publique numérique lancée en septembre 2023, lors de la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, pour doter 100 pays de solutions d'infrastructure

publique numérique sûres, accessibles, abordables, vertes, entièrement financées et tournées vers l'avenir.

54. Le pacte numérique mondial, le Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024 et l'examen à 20 ans des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information constitueront des occasions uniques de recalibrer le programme d'action numérique face à un paysage numérique en rapide évolution. À la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023, les États membres de l'UIT définiront les caractéristiques du développement numérique pour la décennie à venir. La Conférence se tiendra en même temps que la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au cours de laquelle l'UIT organisera des discussions sur l'action numérique verte.

La séance est levée à 16 h 20.